

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 30 juin 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 25

Nombre de voix pouvoirs : 25

Etaient présents : Mmes, GLAD, HECKEL, LANG, MARAJO-GUTHMULLER, MELLON, MULLER, STIEFEL, WEY, MM. BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BRUPPACHER, DORSCHNER, HASSENFRTZ, HUBERT, JACOBI, MARMILLOT, ROYAL, SCHMITT, SUSS

Ont donné procuration : Mmes BLAISE, KOCHERT, KRIEGER, LEHMANN, LORENTZ, SANDER, SCHNITZLER, SENDEL, MM., ACKER, ENSMINGER, MARCHAL, STAATH, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Marque Valeurs Parc – attributions et renouvellements

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et notamment ses mesures 2.2.1 « Promouvoir et transmettre les savoir-faire » et 2.3.2 « Organiser les filières de proximité et développer de nouveaux liens »,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
CONSIDERANT que le SYCOPARC a fait réaliser un audit d'entrée dans la marque pour toutes les entreprises ayant formulé une demande,

CONSIDERANT que la période d'attribution de la marque arrive à échéance pour de nombreuses entreprises marquées et qu'il convient ainsi de les ré-auditer,

CONSIDERANT le positionnement de la commission marque,

VU l'exposé des motifs présenté,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'attribuer la Marque Valeurs Parc à :

○ *Référentiel Hébergement et restauration*

> **Le Petit Dominicain - Restaurant & Gîtes** à Wissembourg

○ *Référentiel Bière*

> **Brasserie Les Semblables** à Mietesheim

- de renouveler le marquage « Valeurs Parc » pour les entreprises ré-auditées :

○ *Référentiel Hébergement et restauration*

> **Hôtel-restaurant chez Anthon** à Obersteinbach

> **Hôtel-restaurant Au Cheval Blanc** à Niedersteinbach.

○ *Référentiel fruits, légumes, plantes et produits dérivés*

> **Le verger des frères Frumholtz** à Ormersviller

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260630-CS300626DEL34-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2026

- d'autoriser Mme la Présidente à signer les conventions d'utilisation de la marque « Valeurs Parc » avec les différents prestataires et entreprises cités ci-dessus,
- d'autoriser Mme la Présidente à solliciter annuellement les cotisations auprès des entreprises marquées,
- d'autoriser Mme la Présidente à engager l'ensemble des mesures et procédures nécessaires à l'application de la marque Valeurs Parc.

Pour extrait conforme

~~La Présidente,~~

~~Nathalie MARTEL-GUTHMULLER~~

